GDFC. CARRIERE DE MARCHAUX

REGLES RELATIVES A LA MISE A L'ABRI DU PERSONNEL ET A LA GARDE DES ISSUES PENDANT LES TIRS

1. Avant le tir, *le boutefeu doit : 3 coups de sirène*

- s'assurer qu'aucun produit explosif n'est resté au chantier,
- faire évacuer le chantier et la zone dangereuse,

(En cas de coupe de bois sur les parcelles communales à proximité de la carrière de Marchaux, l'évacuation sera assurée par le boutefeu) La Commune devra obligatoirement tenir informer GDFC à chaque période de coupe

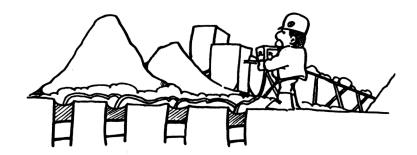
- interdire l'accès de la zone dangereuse,
- annoncer le tir par un signal spécifique (3 coups de sirène), perceptible et connu du personnel concerné.

de bois.



2. <u>Le boutefeu</u> (et lui seul)

- 1) En tir électrique
 - raccorde la ligne de tir à la volée,
 - vérifie la continuité et la résistance du circuit électrique de tir,
 - raccorde l'engin de mise à feu,
 - déclenche le tir avec le seul moyen de manœuvre (et dont il dispose personnellement).



2) Autres tirs

- quitte le chantier *le dernier* ; la mise à feu doit être effectuée par lui-même.

3. Délai d'attente après le tir

Pendant **trois minutes** au moins (à augmenter s'il reste des fumées) aucune personne ne doit pénétrer dans la **zone dangereuse** dont **l'interdiction d'accès** est maintenue.



4. Vérification du tir

- A l'expiration du délai d'attente, le boutefeu, assisté au besoin d'une autre personne, **doit** procéder à la reconnaissance du chantier afin de rechercher les anomalies éventuelles :
 - s'il n'y a aucune anomalie, le boutefeu *lève* l'interdiction d'accès :
 Fin du ou des tirs par deux coups de sirène
 - . s'il y a une (ou des) anomalie, il faut la résoudre avant de lever l'interdiction d'accès (ou mettre l'anomalie sous surveillance).



- Information de (ou des) l'anomalie aux personnes ayant à intervenir sur les lieux concernés.

5. Tir électrique

Lorsque le risque lié à la **foudre** se manifeste, **le chargement des trous de mine est arrêté** et la zone dangereuse est évacuée par le personnel jusqu'à ce que le risque disparaisse.

